BILAN DES ENTRETIENS DE COURS D'EAU EN MILIEU AGRICOLE EN MONTÉRÉGIE – 2011 ET 2012

1 MISE EN CONTEXTE

En 1995, les travaux d'entretien¹ de cours d'eau en milieu agricole ont été soustraits de l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement. Les travaux devaient alors se faire en respect de la *fiche nº 19* qui précisait les mesures environnementales liées à l'entretien des cours d'eau municipaux en milieu agricole. En 2009, l'application réglementaire a été revue dans le but notamment d'harmoniser la procédure à suivre en respect des diverses lois et règlements fédéraux, provinciaux et



municipaux applicables. Cet exercice a donné lieu à la *Procédure d'entretien de cours d'eau en milieu agricole* (ci-après nommée la *Procédure*) qui a été mis à l'essai dès 2010 en Montérégie. En 2011, la *Procédure* a été appliquée à tous les projets d'entretien de la région. Et finalement, son application a été étendue à l'échelle de la province en 2012. Ce document dresse un bilan de base des entretiens de cours d'eau en milieu agricole réalisés en Montérégie en 2011 et 2012, et soulève quelques réflexions. Il s'adresse en premier lieu aux gestionnaires de cours d'eau, mais il peut aussi interpeller tous les acteurs reliés à l'entretien de cours d'eau en milieu agricole tels que les représentants du MAPAQ², les agriculteurs, les intervenants environnementaux, etc.

2 COMPILATION DES DONNÉES

Chaque projet d'entretien doit être précédé d'un avis préalable³ et suivi d'un avis de fin de travaux⁴. Les données ont ici été <u>compilées à partir des avis préalables</u> reçus par le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune⁵ (MRNF). Ainsi, les données présentées dans cette fiche peuvent quelque peu différer des travaux réellement exécutés, car il arrive que certains projets dont l'avis préalable a été déposé soient reportés à une année ultérieure ou même, dans quelques cas, soient abandonnés. Ceci étant dit, la compilation exécutée à partir des avis préalables demeure un bon indicateur du volume d'entretiens exécuté annuellement.

3 RÉSULTATS

3.1 Nombre de projets

Le ministère a traité 104 avis préalables en 2011 et 121 avis préalables en 2012. Les MRC^6 ayant déposé le volume le plus important de demandes sont, pour 2011 : Les Maskoutains (n = 24), Le Haut-Richelieu (n = 15), Les Jardins-de-Napierville (n = 9) et Vaudreuil-Soulanges (n = 9); pour 2012 : Les Maskoutains (n = 21), Le Haut-Richelieu (n = 18), Le Haut-Saint-Laurent (n = 13) et Rouville (n = 10) (Figure 1).

¹ Un « entretien » de cours d'eau désigne une intervention visant à rétablir le drainage agricole dans un cours d'eau qui a déjà fait l'objet d'un aménagement par le passé, et ce, grâce à certaines mesures déterminées dans la *Procédure*.

² MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

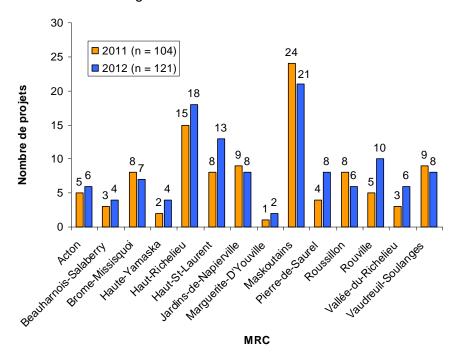
³ L'« avis préalable » décrit l'intervention prévue (date, kilométrage, photos, etc.) et doit être acheminé au moins 30 jours avant l'exécution des travaux.

⁴ L'« avis de fin de travaux » confirme que les travaux ont été réalisés et donne une description des conditions de réalisation. Il doit être transmis dans les 60 jours suivant l'intervention.

⁵ Le MRNF est devenu le MRN dû au transfert en cours du secteur Faune.

⁶ MRC : Municipalité régionale de Comté

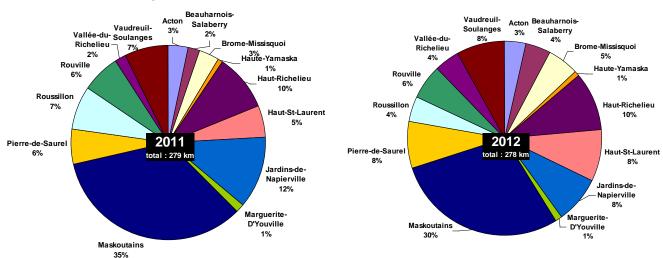
Figure 1. Nombre de projets d'entretien de cours d'eau en milieu agricole déposés par chacune des MRC de la Montérégie en 2011 et en 2012



3.2 Nombre de kilomètres entretenus

Les avis préalables ont totalisé 279 km d'intervention en 2011 et 278 km en 2012. La proportion de kilomètres entretenus peut varier grandement d'une MRC à l'autre. Alors que la MRC des Maskoutains a procédé à 30 % et plus des kilomètres entretenus, les MRC La Haute-Yamaska et Marguerite-D'Youville ont réalisé chacune environ 1 % des interventions (Figure 2). La superficie du territoire et sa proportion cultivée (près de 85 % du territoire de la Montérégie se trouve en zone agricole permanente), le type de sol, les pratiques culturales et l'approche de gestion de la MRC sont autant de raisons qui peuvent expliquer ces variations.

Figure 2. Proportion des kilomètres d'entretien de cours d'eau agricoles de chacune des MRC de la Montérégie en 2011 et en 2012



La longueur moyenne des projets a été de 2,7 km en 2011 et de 2,3 km en 2012. Les projets les plus courts ont été de 0,2 km en 2011 et 0,3 km en 2012, tandis que le projet le plus long de 2011 s'est étalé sur 11,4 km et celui de 2012, sur 12,3 km (Tableau 1).

Tableau 1. Longueur des projets d'entretien de cours d'eau agricole réalisés par les MRC en Montérégie en 2011 et en 2012

		Acton	Beauharnois -Salaberry	Brome- Missisquoi	Haute- Yamaska	Haut- Richelieu	Haut-St- Laurent	Jardins-de- Napierville	Marguerite- D'Youville	Maskoutains	Pierre-de- Saurel	Roussillon	Rouville	Vallée-du- Richelieu	Vaudreuil- Soulanges
	Minimum (km)	1,0	0,5	0,4	0,7	0,6	0,2	1,4	4,1	0,4	1,5	0,7	0,8	1,0	1,0
	Maximum (km)	2,7	2,7	2,3	1,5	3,1	4,7	7,4	4,1	11,4	10,5	5,7	5,4	2,6	3,7
2011	Moyenne (km)	1,8	1,8	1,2	1,1	1,8	1,9	3,7	4,1	3,9	4,0	2,6	3,5	1,9	2,2
``	Écart-type	0,7	1,1	0,8	0,6	0,9	1,5	2,1	0	3,3	4,4	1,9	2,5	0,8	1,1
	Nombre projets	5	3	8	2	15	8	9	1	24	4	8	5	3	9
	Minimum (km)	1,0	1,1	0,5	0,4	0,3	0,7	0,4	1,0	0,7	0,6	1,2	0,7	1,1	1,6
2	Maximum (km)	3,2	7,3	3,6	0,7	3,4	3,1	7,4	2,2	12,3	6,6	2,7	4,3	5,1	4,9
201	Moyenne (km)	1,6	3,0	2,0	0,6	1,5	1,8	2,5	1,6	3,8	2,9	2,0	1,6	2,0	2,8
	Écart-type	0,8	2,9	1,2	0,1	0,9	0,7	2,1	0,8	3,1	2,1	0,6	1,1	1,5	1,1
	Nombre projets	6	4	7	4	18	13	8	2	21	8	6	10	6	8

3.3 Fréquence d'intervention

Selon les données rapportées par les MRC pour les dossiers présentés en 2012, en moyenne, 26 ans ont passé depuis la dernière intervention dans les cours d'eau. La fréquence d'intervention la plus courte a été de 6 ans et la fréquence la plus longue, de 107 ans; soit toutes deux dans la MRC Les Maskoutains (Tableau 2). Ce résultat est à interpréter avec réserve, car l'information n'a pas été précisée pour tous les projets. Elle a pu être omise dû, par exemple, à la difficulté à retrouver les archives. De plus, il est possible que des interventions aient eu lieu sans être rapportées aux autorités. Ceci étant dit, même si du point de vue d'un gestionnaire, une récurrence de 10, 15 ans peut sembler très raisonnable, il faut garder à l'esprit que d'un point de vue faunique et de qualité de l'eau, ces interventions s'additionnent dans l'espace et dans le temps. Plus la fréquence d'intervention est courte, plus les pressions sont grandes sur le milieu.

Tableau 2. Nombre d'années depuis la dernière intervention pour les projets déposés en 2012, présenté par MRC

	Acton	Beauharnois- Salaberry	Brome- Missisquoi	Haute- Yamaska	Haut- Richelieu	Haut-St- Laurent	Jardins-de- Napierville	Marguerite- D'Youville	Maskoutains	Pierre-de- Saurel	Roussillon	Rouville	Vallée-du- Richelieu	Vaudreuil- Soulanges
Minimum (nb d'années)	15	12	13	27	13	14	17	24	6	10	22	15	13	15
Maximum (nb d'années)	52	25	53	27	36	65	35	49	107	36	39	32	37	34
Moyenne (nb d'années)	29,0	17,7	22,0	27,0	24,1	32,9	28,1	36,5	23,9	23,3	32,6	22,3	27,8	27,6
Écart-type	15,3	6,7	15,3	0,0	7,3	13,8	5,9	17,7	20,8	13,0	6,3	6,7	9,3	7,6
Nombre d'avis préalable - avec précision (n) - sans précision (n)	6 <i>0</i>	3	7	1	10 <i>8</i>	10	7	2	21 <i>0</i>	3 <i>5</i>	5 1	9	5 1	6

3.4 Demande d'informations fauniques

En 2012, la plupart des MRC ont déposé un nombre de demandes d'informations fauniques⁷ (DIF) supérieur au nombre d'avis préalables de projet (Tableau 3). Au total, 164 demandes d'informations fauniques ont été reçues alors que 121 avis préalables ont été traités en 2012. La différence entre le nombre de DIF et celui d'avis préalable peut en partie s'expliquer par le fait que les projets pour lesquels une demande est déposée dans l'année en cours peuvent être reportés à une année subséquente, voire être abandonnés. Cela dit, la collaboration des MRC est demandée afin de faire des DIF de façon rationnelle puisque la préparation de ces informations nécessite des ressources de la part du ministère et qu'il a été choisi de ne pas facturer cette ressource.

Tableau 3. Nombre de demandes d'informations fauniques et d'avis préalables reçus pour chacune des MRC en 2012

	Acton	Beauharnois -Salaberry	Brome- Missisquoi	Haute- Yamaska	Haut- Richelieu	Haut-St- Laurent	Jardins-de- Napierville	Marguerite- D'Youville	Maskoutains	Pierre-de- Saurel	Roussillon	Rouville	Vallée-du- Richelieu	Vaudreuil- Soulanges	TOTAL
Demande d'informations fauniques (n)	6	5	11	5	21	21	11	2	21	14	8	14	9	16	164
Avis préalable (n)	6	4	7	4	18	13	8	2	21	8	6	10	6	8	121

3.5 Avis de fin de travaux

Depuis 2012, les MRC ont l'obligation de faire parvenir des avis de fin de travaux pour chacun des projets d'entretien de cours d'eau exécuté. À l'instar des demandes d'informations fauniques, il est possible que certains projets soient reportés à une année ultérieure, même si un avis préalable a été déposé. Ceci peut expliquer en bonne partie la différence entre le nombre d'avis préalables et le nombre d'avis de fin de travaux reçus pour une même année (Tableau 4). À titre d'exemple, certaines MRC n'ont pu compléter tous les projets prévus en 2011 dû aux précipitations fréquentes qui ont retardé certains travaux.

Tableau 4. Nombre d'avis préalables et d'avis de fin de travaux reçus pour chacune des MRC en 2011 et en 2012

		Acton	Beauharnois -Salaberry	Brome- Missisquoi	Haute- Yamaska	Haut- Richelieu	Haut-St- Laurent	Jardins-de- Napierville	Marguerite- D'Youville	Maskoutains	Pierre-de- Saurel	Roussillon	Rouville	Vallée-du- Richelieu	Vaudreuil- Soulanges
2011	Avis préalables (n)	5	3	8	2	15	8	9	1	24	4	8	5	3	9
20	Avis de fin de travaux (n)	7	4	3	2	0	4	0	0	0	5	0	0	0	7
2012	Avis préalables (n)	6	4	7	4	18	13	8	2	21	8	6	10	6	8
	Avis de fin de travaux (n)	6	4	8	4	26	17	7	3	25	10	5	10	8	3

En somme, pour 2012, les MRC ont bien répondu à cette modalité de l'entente, quoique plusieurs aient omis de faire parvenir les avis de fin de travaux en deux copies, soit l'une pour le secteur

⁷ Les informations fauniques sont des données fournies par le secteur Faune du gouvernement provincial quant à la faune dans la zone environnant le projet, par exemple : présence de frayères, occurrence d'espèces menacées ou vulnérables, présence d'un habitat faunique (ex : Aire de concentration d'oiseaux aquatiques), etc. Elles guident le ministère quand à la sensibilité des milieu et peuvent aider les coordonnateurs de cours d'eau à planifier leur calendrier d'exécution.

Environnement, l'autre pour le secteur Faune du gouvernement provincial. En 2011, plusieurs MRC n'avaient pas fourni d'avis de fin de travaux, ou n'avaient répondu que partiellement à cette modalité.

Un bilan des avis de fin de travaux est en cours afin de valider si les travaux ont été faits tel que convenu; c'est-à-dire en respectant les conditions générales de la *Procédure*, les dates prescrites et les indications fournies dans les avis préalables.

3.6 Période des travaux

En Montérégie, la presque totalité du territoire est fréquentée par des espèces de poissons qui fraient dans les eaux relativement chaudes. Afin de minimiser l'impact des travaux sur les activités de reproduction du poisson (rassemblement, fraye, incubation et alevinage), la période normalement prescrite pour les travaux en eau, en Montérégie, s'étale du 1^{er} août au 1^{er} mars. Considérant le volume important de travaux d'entretien, les gestionnaires de cours d'eau ont demandé un assouplissement à ces dates. En réponse à cette demande, le secteur Faune s'est engagé à analyser les projets selon une approche de « gestion du risque ». Afin de protéger les milieux les plus vulnérables, certains critères sensibles ont été établis tels que : la présence d'une frayère à proximité, l'occurrence d'une espèce à statut particulier, la présence de milieux humides sensibles ou de sections boisées, des travaux s'étalant sur une grande distance, etc. En l'absence de ces critères, on a pu consentir à ce que les travaux soient entamés plus tôt. En 2012, le tiers des projets ont pu débuter dès le mois de juin et un autre tiers dès juillet; ainsi, c'est plus de la moitié des kilomètres qui ont pu être entretenus avant le 1^{er} août.

4 BILAN ET RÉFLEXIONS

De façon générale, les MRC de la Montérégie ont fait preuve d'une bonne collaboration dans l'application de la *Procédure relative* à *l'entretien de cours d'eau en milieu agricole*. Le traitement des dossiers à travers le « guichet unique » regroupant le MDDEP⁸ et le MRNF semble également avoir facilité le travail des MRC.

Le suivi des dossiers d'entretien de cours d'eau a permis de constater qu'un volume important de projets a lieu sur le territoire de la Montérégie. En 2011, c'est 280 km de cours d'eau qui ont été « entretenus », et tout autant en 2012. À l'échelle de la province, les entretiens de cours d'eau réalisés en 2012 ont totalisé 430 km. Le nombre de projets et la distance d'intervention par MRC varient beaucoup, ce qui s'explique en partie par des facteurs tels que : la grandeur du territoire couvert par les MRC, sa proportion à usage agricole, le type de sol, le relief du terrain, les pratiques culturales, etc. Cependant, nonobstant les facteurs en lien avec les caractéristiques du territoire et l'utilisation des sols, le volume d'interventions dépend également de l'approche de gestion des MRC. Ces dernières ont un rôle important à jouer si l'on souhaite diminuer le volume d'interventions dans les cours d'eau, et parallèlement diminuer la pression que ces travaux entraînent sur le milieu faunique et sur la qualité de l'eau.

Plusieurs facteurs contribuent au volume important d'entretiens de cours d'eau. Entre autres, la responsabilité des MRC de « rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau » (Article 105 de la *Loi sur les Compétences municipales*) qui vient avec un pouvoir d'intervention partiel. En effet, lorsqu'une accumulation de sédiments est considérée comme une « obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens », les MRC interviennent; s'assurant ainsi de ne pas être tenues responsables d'un manquement à l'article 105. Ayant peu ou pas de pouvoir direct sur la source de la sédimentation, l'intervention se résume généralement à procéder au dragage des

⁸ MDDEP : Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs, maintenant MDDEFP avec l'intégration en cours du secteur Faune.

sédiments accumulés. Dans plusieurs cas, des moyens plus appropriés et moins perturbants pour les écosystèmes aquatiques auraient pu régler la problématique d'écoulement; et dans tous les cas, des actions sur la source du problème viendraient augmenter la pérennité des services rendus par le cours d'eau. Outre les outils limités dont disposent les MRC, il semble que dans plusieurs d'entre elles, il soit presque inconcevable de ne pas aller jusqu'au bout d'un projet, dès lors qu'une démarche a été lancée; et ce, même lorsque le diagnostic montre une accumulation de sédiments peu problématique. La raison en serait qu'il est difficile de justifier les frais engagés pour le diagnostic si il n'y pas de travaux d'entretien à la clé. Également, un autre mode de gestion semble contribuer à augmenter le volume d'interventions : le système de facturation des MRC. Plus les travaux coûtent cher aux agriculteurs, plus ils sont portés à questionner sur le besoin d'intervenir. À l'opposé, lorsque la facturation est amortie de façon plus indirecte, certaines dérives peuvent se produire plus facilement. D'une part, l'application du principe d'utilisateur-payeur peut contribuer à rationaliser et à autoréguler les demandes d'intervention. Mais également, les modalités de remboursement devraient intégrer l'écoconditionnalité et le principe de pollueur-payeur. Il est primordial de responsabiliser les producteurs qui ont des pratiques nuisibles pour le cours d'eau. C'est aussi une façon de reconnaître le travail de ceux qui respectent les normes environnementales. De plus, ceci n'est pas un inventaire exhaustif; d'autres raisons encore pourraient contribuer à augmenter le volume d'entretiens de cours d'eau agricoles effectué en Montérégie.

Au Québec, c'est environ 20 000 km de cours d'eau naturels qui ont été aménagés et environ 10 000 km qui ont été littéralement créés. Ces interventions ont perturbé l'équilibre des cours d'eau qui demandent maintenant à être « entretenus » pour maintenir le profil imposé. Plutôt que d'être en mode « réactif », nous devrions aborder chaque problématique avec un diagnostic de la source du problème et prendre les mesures nécessaires pour travailler à l'échelle du bassin versant. Le partage actuel des rôles et responsabilités de chacun (MRC, MAPAQ et MDDEFP) a probablement contribué au maintien du présent modèle d'intervention. Mais sachant que plus de 70 % du coût de ces interventions est remboursé par la collectivité et qu'un « entretien » doit être répété de façon récurrente, on peut se questionner sur le coût collectif de maintenir un tel modèle. Et ceci, sans compter l'impact de ces pressions diffuses et constantes sur le milieu faunique et sur la qualité de l'eau. Il faut rationaliser les interventions. Mais pour y parvenir, il importe de rétablir le lien entre les instances gouvernementales et autres acteurs pertinents afin de diminuer l'impact de ces travaux, et par le fait même leur coût, tout en atteignant les objectifs de drainage des terres agricoles.

Rédigé par Renée Gravel
Ministère des Ressources naturelles – Secteur Faune
Unité de Gestion des ressources naturelles Montréal-Montérégie

Version: 20130905